

DEL/2024/RH/36

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES SEJOURS COURTS ET SEJOURS DE VACANCES
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Monsieur le Maire rappelle que des accueils de loisirs et séjours sont organisés au sein de la ville pour accueillir les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires.

Il indique que pour permettre le bon fonctionnement de l'ensemble des structures, il est nécessaire de recruter des animateurs saisonniers amenés à intervenir dans le cadre des Accueils de Loisirs Extrascolaires, des séjours courts et des séjours de vacances, en complément des agents titulaires.

A cet effet, et dans la perspective d'une capacité maximale d'accueil sans avoir recours au personnel titulaire, il y a lieu de créer les emplois suivants selon la période :

Période	Animateurs	Directeur adjoint	Directeur
Toussaint	52	5	4
Noel	21	1	2
Février	52	5	4
Avril	52	5	4
Juillet	76	7	7
Août	66	7	5
Mercredi récréatif	32	2	2

Considérant qu'en prévision des périodes de vacances scolaires et des mercredis hors vacances scolaires, il est nécessaire de renforcer les services de l'animation pour assurer l'accueil des enfants et des jeunes dans les Accueils Collectifs de Mineurs de la ville, pour assurer soit la fonction d'animateur, de directeur adjoint, ou de directeur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Seront ainsi créés :

- au maximum, le nombre d'emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C repris dans le tableau ci-dessus et par période pour exercer les fonctions d'animateur ;
- au maximum, le nombre d'emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C repris dans le tableau ci-dessus et par période pour exercer les fonctions de directeur ou de directeur adjoint.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération est déterminée par délibération.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Vu l'avis consultatif de la commission Education Jeunesse du 11 avril 2024,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 14 mai 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024, par période, selon le tableau ci-dessus (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget.



Ainsi délibéré en séance les jour, mois, et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire

DGS

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 23 mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 mai 20024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 30 mai 2024

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Thérèse NOCLAIN, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTE EXCUSEE

Eugénie CARBON ayant donné procuration à Barbara RUBIO COQUEMPOT

